



Ville de Pontivy

Comité de pilotage agenda 21

Compte-rendu de la réunion du 21-02-2013

C13-2013-001

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Pierre GIRALDON, conseiller municipal délégué à l'agenda 21
Mme Anne-Marie GRÈZE, conseillère municipale
M. Jean-Paul JARNO, conseiller municipal
Mme Elisabeth PÉDRONO, conseillère municipale

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES

Mme Julie ORINEL, conseillère municipale
Mme Stéphanie GUÉGAN, conseillère municipale
M. Roland PICHON, directeur général des services
Mme Sandra LETHIEC, directrice du centre communal d'action sociale

ÉTAIENT ABSENTS

Mme Françoise RAMEL, conseillère municipale
Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, conseillère municipale
M. Gérard DERRIEN, conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques
M. Gaël CADORET, chargé de mission

DOCUMENTS ANNEXÉS

Agenda 21_Bilan des actions prévues au programme en 2012

§

I. RECONNAISSANCE AGENDA 21 LOCAL, FRANCE

Le Délégué interministériel au développement durable, a informé la ville par courrier que son projet a été **reconnu Agenda 21 local France**, dans le cadre de la septième session de reconnaissance des *projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux* :

"Je tiens à saluer votre engagement et celui de votre territoire dans cette démarche qui s'inscrit pleinement dans

l'esprit de la conférence environnementale qui a réaffirmé l'importance de l'exemplarité, de l'incitation et de la démonstration comme levier de changement pour un développement plus durable."

Le label a été attribué après analyse du dossier présenté par la ville et différents entretiens auprès d'élus, de partenaires de la ville et d'associations ayant pris part à la démarche. L'évaluation a pris en compte les actions envisagées et la méthode d'élaboration :

302 collectivités sont labellisées en France et 930 en cours de projet.

Ce label est attribué et réévalué tous les 3 ans sur la base des réalisations de la collectivité.

II. AUGMENTATION DES FRAIS D'ENERGIE

En 2010 la ville engageait un bilan carbone de son patrimoine et des services. Ce bilan prenait pour année de référence, l'année 2009. Le bilan envisageait différents scénarios d'augmentation du coût de l'énergie et évaluait les impacts directs et indirects sur les finances et émissions de gaz à effet de serre de la ville.

Il avait également vocation à sensibiliser sur la nécessité de prendre en compte le contexte énergétique dans toutes les politiques de la ville et de proposer des actions.

Depuis fin 2009 le prix du baril de pétrole Brent est passé de 74 \$ à 110 \$ et les scénarios tendanciels développés dans le bilan carbone semblent se confirmer, sur le plan des consommations et des finances.

En trois ans les dépenses de carburants de la ville ont augmenté de 19 %, celles de combustibles pour le chauffage de 33 % et les frais de fourniture d'électricité de 13 %. La ville a mandaté 638 908 € d'énergie en 2009 et 735 544 € en 2012, soit une augmentation de près de 100 000 €. Et ceci sans intégrer les coûts indirects générés par l'augmentation du prix de services et fournitures dépendants de l'énergie.

Les efforts volontaristes réalisés, par exemple pour l'adaptation de l'éclairage public, n'ont pu pour l'instant, qu'amoindrir les effets de la hausse.

Pour les années à venir, il est difficile de parier sur une réduction du coût de l'approvisionnement en énergie. La rénovation énergétique, l'optimisation énergétique, l'amélioration du suivi et de la régulation ne sont pas des options. La ville doit poursuivre ses efforts déterminés dans ce domaine et faire preuve de pédagogie vis-à-vis de la population et des usagers.

La comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et le recours à des systèmes économes et moins émetteurs de GES doit être pris en compte.

III. BILAN 2012 DE L'AVANCEE DES ACTIONS INSCRITES A L'AGENDA 21

Adopté par le conseil municipal le 26 juin 2012, le programme d'actions pour un développement durable et solidaire, Agenda 21, intègre des objectifs temporels de réalisation pour les différentes actions (d'où le nom Agenda...).

Un bilan au 31 décembre 2012 a été réalisé pour les actions prévues à cette date. Ce bilan est en pièce jointe. Il fait également la proposition d'indicateurs qui pourront être renseignés chaque année pour mesurer l'évolution des actions.

Sur les 53 actions prévues pour 2012, 24 ont été réalisées, 17 sont en cours (ce sont pour beaucoup des réalisations pluriannuelles) et 12 n'ont pas fait l'objet de concrétisation.

Des aspects positifs

Le comité de pilotage note notamment la **prise de fonction d'un chargé de communication et d'un économiste de flux**. Ces compétences permettent déjà de **contribuer à de nombreuses actions prévues** dans l'Agenda 21, en particulier celles concernant la refonte du Pontivyen et du site internet, la mise en valeur des associations, l'amélioration des suivis d'eau-énergie-carburants...

Ils témoignent des moyens que se donne la ville pour atteindre ses objectifs. Cela répond également à des attentes formulées par les Pontivyens lors des ateliers organisés fin 2010.

Le développement du système Voltalis, les rénovations et isolations de bâtiments, l'adaptation de l'éclairage public, les actions de maîtrise des eaux pluviales, de tri et recyclage des déchets, l'évolution des pratiques de désherbage, le plan de déplacement urbain, le plan de mise en accessibilité de la voirie, les études autour de la valorisation du patrimoine et notamment l'étude en cours pour la mise en valeur du château, le développement de la charte *Ya d'ar brezhoneg*, l'analyse des besoins sociaux et la création d'ateliers participatifs et solidaires etc... témoignent de l'avancée des actions.

Il faut noter également le travail fait autour de **l'intégration de clauses sociales et environnementales dans la commande publique**. A ce titre le travail fait en collaboration avec l'*Union régionale des entreprises d'insertion* est remarquable : il a permis de réserver 660 heures pour l'insertion par le travail dans le marché de travaux de l'avenue de la libération. **Une personne embauchée en CDD dans le cadre de cette clause et ayant donné satisfaction à l'entreprise, va poursuivre sa collaboration avec celle-ci dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.**

Des sujets de vigilance

D'autres points sont moins pris en compte ou appliqués de manière partielle.

Par exemple, les modalités de participation au dispositif *Ecowatt* n'ont pas été fixées alors que la ville a signé la charte initiée par la Région Bretagne, RTE, ERDF, l'Ademe et l'Etat. De-même le prolongement de diagnostics de performance énergétique dans les bâtiments, doublés par des affichages et opérations pédagogiques ne s'est pas concrétisé.

Ils seraient une bonne manière de contribuer à l'action 13 "*Réaliser un guide des bonnes pratiques à l'intention des utilisateurs des équipements communaux*", tout en améliorant la connaissance de notre patrimoine.

L'abandon des éclairages publics dissipant leur lumière vers le ciel (éclairage de forme boule en particulier), ou l'extinction de lumières superflues (éclairage publicitaire dépendant de la ville) ne semble pas effectif et mériterait des précisions d'ordre technique pour aboutir.

Une proposition issue des ateliers ouverts à la population, consistait à étudier la possibilité d'un calendrier-internet, des réunions et manifestations culturelles, sportives et associatives, permettant une consultation des dates envisagées. L'objectif étant de pouvoir consulter les informations en amont des phases de publicité dans la presse, afin d'éviter des doublons de programmation. Ceci concerne également la programmation d'événement ne faisant pas l'objet d'une communication presse (assemblée générale associative, réunion de projet...), dans l'objectif d'éviter les doublons quand c'est possible. La faisabilité n'a pas été étudiée, l'échelle est également à définir (Pontivy communauté ?)

Il avait également été proposé de travailler autour d'une marque ou d'une identité propre à des rendez-vous réguliers "*Les rendez-vous du patrimoine*" à l'image de ce qui se fait sur d'autres villes.

L'entretien, le maintien en bon fonctionnement et l'évolution de l'ancienneté du parc de chaudières et de véhicules est un sujet à surveiller, de même que la production d'énergie renouvelable, quasi absente à l'échelle de la ville.

Les contraintes budgétaires devront également amener à des formes d'innovation, ou des ajustements. L'Agenda 21 peut évoluer en fonction des éléments de contexte et d'aide à la décision.

D'autre part l'année 2013 est bien engagée et il convient de prendre en considération dès maintenant, les objectifs qui avaient été proposés pour cette année.

IV. SEMAINE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, REUNION PUBLIQUE AUTOUR DU BILAN 2012 DE L'AGENDA 21

La semaine nationale du développement durable a lieu chaque année, la première semaine d'avril. Le thème 2013 est *la transition énergétique*.

Pour accompagner cet événement la ville propose depuis trois ans une distribution de compost issu de l'entretien des espaces verts. Deux autres événements seront également proposés et ouverts à tous :

- **Des économies d'énergie à la portée de tous : comment réduire sa facture par des gestes simples.**

Conférence organisée en partenariat avec l'espace info énergie ; le mardi 2 avril à 20h00 à l'auberge de jeunesse.

- **Programme d'actions développement durable et solidaire de la ville de Pontivy, Agenda 21 : bilan des actions réalisées en 2012.**

Mercredi 10 avril à 20h00 à l'auberge de jeunesse.

Ce deuxième rendez-vous, au delà de la présentation d'un premier bilan, sera l'occasion de montrer comment la ville a pris en compte les remarques faites par la population lors des ateliers participatifs et de maintenir un débat ouvert autour des actions de l'Agenda 21.

V. DIVERS

Guide Pondi astuces

Le comité de pilotage salue l'initiative du conseil municipal des enfants qui s'est associé à l'Agenda 21 pour éditer un guide-jeux *Pondi astuces* et ainsi populariser les éco-gestes et faire connaître l'Agenda 21. Cela rentre complètement dans le cadre de l'action n°13 "*Promouvoir les pratiques citoyennes*".

Comité de suivi Eco-école de Stival

Cette année l'école travaille sur la gestion des déchets. A travers leur présence dans le comité de suivi Eco-école, les élus et agents de la ville ont pu constater que des résultats concrets sont déjà obtenus. Ceci est permis par l'implication de l'équipe enseignante, des élèves et des agents d'entretien et de la restauration. Par exemple, des résultats de pesée de déchets de restauration et de compostage seront relevés et communiqués, avant et après les actions de sensibilisation et de tri.

Pontivy communauté, a qui revient la compétence gestion des déchets, souhaite tirer les enseignements des actions Stivaliennes pour les promouvoir sur la communauté de communes.

Gobelets réutilisables

Une proposition de mise en avant de l'usage de gobelets réutilisables pour les manifestations culturelles, sportives et associatives a été soumise à la commission environnement, afin d'étudier les possibilités de développement. Cette action contribuerait aux objectifs de réduction des déchets mais aussi d'insertion sociale (un service est proposé par l'Etablissement et service d'aide par le travail du Pigeon blanc).

Conseil municipal du 3 avril 2013

VILLE DE PONTIVY - AGENDA 21
Programme d'actions pour un développement durable et solidaire

**BILAN DES ACTIONS
PREVUES AU PROGRAMME
EN 2012**



La ville responsable	
Action 01	Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux
Commission référente	Environnement / Travaux / Personnel
Service	DST / DRH

1a. Participer au dispositif d'alerte Ecowatt	
2011, protocole à formaliser pour 2012	<p>La charte écowatt a été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal, le 28/09/2011, elle officialise l'inscription de la collectivité au système d'alerte écowatt qui avait été initié dès 2010.</p> <p>Les principaux engagements sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire la collectivité dans le dispositif d'alerte • Procéder au sein de la collectivité à l'ensemble des gestes minorant la consommation électrique lors des alertes de pics de consommation • Nommer au sein de la collectivité un ambassadeur qui assurera la promotion et le suivi de la démarche • Relayer l'information auprès de la population • Assurer un suivi et une communication en retour auprès du dispositifs régional sur les actions et économies concrètement réalisées <p>Ces engagements ne sont que partiellement réalisés. Ils ont consisté essentiellement en une communication (bulletin, panneau lumineux) et des mesures de limitation de l'éclairage.</p> <p>Un protocole d'actions en cas d'alerte n'est pas formalisé. La mission d'économiste de flux devrait permettre de compléter la démarche.</p>

1b. Participer au dispositif d'effacement diffus Voltalis	
à partir de 2011	<p>La ville a participé à la campagne de communication à destination des particuliers et a identifié et fait équiper ses propres installations.</p> <p>La campagne de déploiement en chiffres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↑ 1727 logements sont chauffés à l'électricité sur Pontivy (source insee 2007) ↑ 254 logements privés équipés du dispositif Voltalis de janvier à avril (14,7 %) ↑ 11 bâtiments communaux (nombre à actualiser) : Kerlenn Pondi, Club des retraités de Stival, École de Stival, Base nautique, Club de karaté, Salle de danse, Maison de la pêche, Club des Oiseaux, Annexe de l'auberge de jeunesse, Local jeunesse, Tréteaux du Blavet. <p>En juin 2012 une première évaluation a été réalisée sur la période de chauffe. Un nouveau rapport est attendu pour le deuxième semestre 2013 (période de chauffe 2012-1013). Selon l'opérateur, on peut extrapoler ces économies sur l'année à environ 45 € par logement.</p> <p>Pour les 11 locaux de la ville équipés l'effacement a représenté 10,1 MWh, soit autant que pour les particuliers. Par contre, il est constaté une utilisation d'énergie pour le chauffage hors période d'occupation (la nuit et des dimanches...). Une étude sera à mener sur les périodes d'utilisation et les solutions à envisager.</p> <p>Un nouveau bilan sera fait en fin de saison de chauffe.</p>

1c. Recruter un économiste de flux	
2012	<p>Un poste de technicien territorial avec une double mission d'Assistant de Prévention et d'Economiste de flux a été créé en fin d'année. Le recrutement est effectif début 2013.</p> <p>L'enjeu du poste a été défini ainsi : contribuer à abaisser significativement les coûts et les consommations d'énergies sous toutes leurs formes sur le patrimoine et les activités des services de la ville et, corrélativement, les émissions de gaz à effet de serres et autres polluants.</p>

1d. Organiser le suivi des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre	
<p>initié en 2011, à suivre et amplifier à l'arrivée de l'économiste de flux</p>	<p>Un protocole de relève a été mis en place début 2011 sur une base trimestrielle pour les 25 bâtiments les plus gros consommateurs. Il permettra, entre autres, d'augmenter la réactivité en cas d'augmentation anormale de consommations :</p> <p>Ecoles de Stival, Paul Langevin, Marcel Collet, Jules Ferry, Albert Camus, René-Guy Cadou, Quinivet, Diwan, logement de fonction école Marcel Collet, Mairie, Centre technique municipal, Centre social, Centre de secours, Palais des congrès, halles, théâtre des halles, Château des Rohan, Salle omnisports de Kerentré, Gymnase Le Drogo, Gymnase Kerjalotte, Vestiaires et terrains de Toulboubou, Vestiaires du faubourg de Verdun, Immeuble Jouanno, Serres de Stival, Ex-école de musique.</p>

1e. Former les agents du service bâtiment aux techniques d'économie d'énergie	
<p>à partir de 2011, sur la base de besoins identifiés et du bilan des opérations déjà réalisées</p>	<p>Trois visites ont été réalisées (Lorient en 2010, Lannion puis Queven en 2011) à destination des élus et agents.</p> <p>Des formations ont été suivies depuis 2010, les formations se font en fonction des besoins identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chauffage et énergies renouvelables : étude des technologies solaires et pompes à chaleur • Performance énergétique et maîtrise de la consommation du patrimoine bâti en collectivité

1f. Étudier et mettre en place un dispositif de gestion centralisée des bâtiments	
à partir de 2013	

1g. Établir un programme pluriannuel de modernisation des systèmes de chauffage	
2013	

1h. Établir un programme pluriannuel de remplacement des huisseries extérieures	
2013	

1i. Établir un programme pluriannuel d'isolation des combles et des sous-sols	
2013	

Propositions d'indicateurs	
	Unité
Energie totale consommée (bâtiments)	kWh énergie finale
Energie totale consommée (énergie primaire)	kWh énergie primaire
Gaz à effet de serre émis	tonnes d'équivalent CO ₂
Consommation gaz	kWh PCS
Consommation fuel (bâtiments)	Litre et kWh PCS (extraire le fioul des engins)
Consommation électricité	kWh
Age moyen des chaudières	années
Age moyen des brûleurs	années
Répartition du parc de chaudières par âge	Nombre, % ou kW de puissance installée. Identifier notamment les chaudières de plus de 20 ans
Répartition des puissances de chauffage installées en fonction des énergies utilisées Gaz/Fuel/Electricité/bois...	kW installé, ou %
Nombre d'ouvertures changées pour de plus performantes	nombre
Nombre de bâtiments concernés par les travaux d'économie d'énergie	nombre
Montant des certificats d'énergie estimés	kWh CUMAC (cumulé actualisé)

La ville responsable	
Action 02	Réduire la consommation d'énergie fossile des véhicules communaux
Commission référente	Travaux / Personnel
Service	DST

2a. Organiser le suivi des consommations de carburants

2013	Un suivi existe déjà à travers les kilométrage et les facturations. Le souhait est de l'optimiser, d'améliorer sa précision et les protocoles d'approvisionnement.
------	--

2b. Établir un programme pluriannuel de formation à l'écoconduite

2012	Cette action n'a pas été réalisée.
------	------------------------------------

2c. Établir un programme pluriannuel de renouvellement de la flotte

2012	Les données relatives aux différents véhicules et équipements sont désormais regroupées pour disposer d'une vision d'ensemble et définir des éléments d'aide à la décision. Un premier travail de fiabilisation des données et de précision des méthodes d'approvisionnement en carburant a été engagé.
------	---

2d. Faire l'acquisition de vélos et de vélos à assistance électrique (VAE)

2012	<p>Deux vélos à assistance électrique ont été mis à disposition des agents à partir du deuxième semestre 2011 : l'un basé au centre technique et l'autre en mairie.</p> <p>Celui de la mairie étant inclus au tableau de réservation d'équipements, il est possible d'avoir quelques éléments sur son utilisation :</p> <p>Le vélo a été utilisé 62 jours sur l'année 2012 entre janvier et octobre. Il est essentiellement utilisé par les services <i>Action culturelle et vie associative</i> et <i>Enfance jeunesse</i> (82% des déplacements) le reste étant réparti entre les services <i>Systèmes d'information, Action scolaire</i> et <i>Agenda 21</i>.</p> <p>Le local de rangement actuel n'est pas pratique en mairie (marche importante et porte exigüe, ne facilitant pas l'entrée et la sortie du vélo).</p>
------	---

Proposition d'indicateurs

	Unité
Rappel de la caractérisation du parc : nombre de véhicules particuliers / véhicules utilitaires / Poids lourds / engins / matériels	nombre
Distance parcourue par les véhicules (véhicules particuliers, utilitaires)	km
Distance parcourue par les poids lourds	km
Consommation globale de carburants des véhicules	L
Emissions totales de gaz à effet de serre	TeqCO2
Consommation moyenne des véhicules	L/km

Consommation moyenne des poids lourds	L/km
Age moyen de la flotte de véhicules	années
Taux moyens des émissions CO2 des véhicules achetés dans l'année (particuliers / utilitaires)	g/km (données constructeur)

La ville responsable	
Action 03	Réduire la consommation d'énergie des éclairages communaux
Commission référente	Travaux
Service	DST

3a. Établir un programme pluriannuel de réduction de la consommation du réseau d'éclairage public

2011	<p>Depuis 2011, un programme de sectorisation des réseau est en cours de façon à pouvoir moduler les heures d'éclairage suivant les axes, sur la base d'un régime d'éclairage permanent et d'un régime temporaire.</p> <p>Des réunions publiques sont organisées avec les riverains concernés pour définir les régimes d'éclairage. Après le quartier du Four à chaux, ce sont les quartiers de Bolumet et Kerjalotte qui font l'objet d'une extinction sur les axes secondaires entre 23h et 6h du matin.</p> <p>En projet : quartier de Keropert.</p>
------	---

3b. Établir un plan pluriannuel de réduction des consommations des mises en lumière du patrimoine

2012	<p>Les mises en lumières sont peu nombreuses. Un bilan exhaustif reste à effectuer. Les critères de maîtrise des consommations, mais aussi les types de lumières et leur directivité (impact sur la biodiversité) sont à prendre en compte dans les projets de mise en valeur du patrimoine</p>
------	---

3c. Réduire la consommation des illuminations de Noël

2012	<p>Les illuminations sont désormais à base de Leds, en 2011 et 2012 la puissance installée était de 6 kW.</p>
------	---

Proposition d'indicateurs

	Unité
Nombre de points d'éclairage public	nombre
Répartition par type de source	Fluo-compact Iodure métallique Sodium haute pression Plots à Led Lanternes à Led
Puissance moyenne par point lumineux	kW
Consommation totale	kWh
Frais d'énergie	€
Frais d'entretien	€
Emissions de Gaz à effet de serre	TeqCO2
Puissance installée pour les illuminations de Noël	kW

Énergie consommée par les illuminations de Noël	kWh
Puissance installée pour les mises en lumière du patrimoine	kW
Énergie consommée par les mises en lumière du patrimoine	kWh

La ville responsable	
Action 05	Protéger, développer et valoriser la biodiversité
Commission référente	Environnement / Travaux
Service	DST

5a. Eliminer les produits phytosanitaires du plan de désherbage	
2013	Actuellement le niveau 3 sur 4 de la charte de désherbage est atteint

5b. Réduire l'emploi de produits dangereux dans les services municipaux	
2012	Un travail sur la commande de produits d'entretien a été réalisé. Il a consisté en une enquête auprès des agents utilisateurs. Les produits incommodes (odeur) ont été substitués, les produits biocides sont réservés aux usages pour lesquels la réglementation les exige (entretien des cuisines).

5c. Établir un plan de lutte contre les espèces invasives et/ou envahissantes	
2012	Une première cartographie a été élaborée fin 2011 en identifiant les stations à Elodée et à Grande Renouée du Japon. Il n'y a pas actuellement de plan de lutte établi, ni de sensibilisation de la population sur le sujet.

5d. Etablir un plan de suppression des éclairages non directifs dans le réseau d'éclairage public	
2012	Il n'y a pas de plan établi. L'état du parc d'éclairage serait à préciser en fonction de critères définis en matière de lutte contre la pollution lumineuse (température de lumière des lampes et directivité). Puis les prescriptions d'un plan pourraient être incluses pour les travaux annuel d'entretien du parc et dans les nouveaux projets.

5e. Interdire les éclairages non directifs et/ou n'éclairant pas vers le bas	
2012 pour les réalisations de la ville	Le bilan de l'intégration de ce critère dans les réalisations 2012, n'a pas été établi avec précision. Les critères définissant la directivité du flux lumineux sont d'abord à définir.

5f. Supprimer l'éclairage publicitaire dans le mobilier urbain	
2012 sur la base d'un inventaire à préciser	L'inventaire n'est pas encore réalisé. Des précisions sont à apporter en lien avec certains partenaires (abris-bus Conseil général).

5g. Organiser une concertation sur l'installation de nichoirs à oiseaux et à insectes et de ruches	
2012	Un projet d'installation de ruches est à l'étude. Il nécessite de trouver un site adéquat (facilement accessible pour l'exploitant, calme, bien exposé, n'entrant pas en concurrence avec d'autres ruches...). Un projets de sensibilisation sur le phénomène de pollinisation à destination du public scolaire semble ne pas s'être concrétisé.

5h. Mettre en place une signalétique biodiversité dans le vallon de Saint Mélar	
--	--

2011	Un panneau d'interprétation a été posé dès décembre 2010 et inauguré avec le conseil municipal des enfants.
------	---

5i. Mettre en place une signalétique biodiversité dans le vallon du Stiffel	
--	--

2013	
------	--

Propositions d'indicateurs

- Niveau atteint dans la charte de désherbage
- Nombre de ruches ou abris divers en place et installés dans l'année
- Secteurs concernés
- Nombre d'opérations de médiation
- Température de lumière moyenne des lampes du parc d'éclairage (°K)
- Lampes au dessus de 2300 °K (nombre, %) (critère de température à préciser)
- Nombre de points lumineux non directs installés dans l'année

La ville responsable	
Action 07	Densifier la ville et reconstruire sur l'existant
Commission référente	Ville et déplacements
Service	DGA

7a. Compléter l'inventaire des friches urbaines à résorber dans le plan local d'urbanisme (Plu)	
à la révision du PLU	

7b. Inventorier les secteurs urbanisés à densifier dans le plan local d'urbanisme (Plu)	
à la révision du PLU	

7c. Imposer des normes de densité d'habitat dans le plan local d'urbanisme (Plu)	
à la révision du PLU	

7d. Établir un projet d'aménagement de la friche de la gare	
2013	

Proposition d'indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de logements (Insee) • Densité de la population (Insee) • Nombre de permis d'aménager délivrés dans l'année et surface concernée (ex : en 2012 un seul permis concernant 52 333 m2 pour le parc d'activité à <i>Pont er morh</i>) • Nombre de permis d'aménager et mentions préalables de division correspondant à des densifications 	

Observations	
<p>Plusieurs projets en cours ont consisté à déconstruire un bâtiment pour reconstruire des bâtiments aux dernières normes de confort et ainsi limiter une nouvelle consommation d'espace agricole : médiathèque (projet de la ville), résidences Clémenceau et Charles Fagot (réalisés par des organismes HLM).</p>	

La ville responsable	
Action 08	Inventorier et protéger les espaces naturels
Commission référente	Environnement / Ville et déplacements
Service	DST / DGA

8a. Actualiser l'inventaire des espaces naturels

2011	<p>La ville de Pontivy a engagé dès 2003 l'inventaire des zones humides sur son territoire, en anticipant les préconisations du Sage Blavet.</p> <p>Cet inventaire a été réalisé par l'association Eau et Rivières de Bretagne en 2003 puis modifié et présenté à un groupe communal en 2010 pour le mettre en conformité avec la méthodologie validée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE arrêté le 16/02/07.</p> <p>Ces éléments ont été transmis à la commission locale de l'eau début 2011 et sont en attente de validation.</p>
------	--

8b. Actualiser le classement des espaces naturels dans le plan local d'urbanisme (Plu)

à la révision du PLU	
----------------------	--

8c. Classifier en zones naturelles les espaces ayant le caractère de coupure d'urbanisation dans le plan local d'urbanisme (Plu)

à la révision du PLU	
----------------------	--

8d. Identifier de nouvelles coulées vertes dans le plan local d'urbanisme (Plu)

à la révision du PLU	
----------------------	--

8e. Protéger les talus et les alignements d'arbres répertoriés dans le plan local d'urbanisme (Plu)

à la révision du PLU	
----------------------	--

8f. Identifier et réglementer les espaces naturels dans l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap)

à l'adoption de l'AVAP	
------------------------	--

8g. Identifier les liaisons ville/nature dans le plan de déplacements urbains de Pontivy (PDUP)

à l'adoption du PDUP	
----------------------	--

Indicateurs

Linéaires de talus protégés (km)

La ville responsable	
Action 09	Réaliser un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
Commission référente	Environnement / Ville et déplacements
Service	DST / DGA

9a. Inventorier et modéliser les réseaux d'eaux pluviales	
2011	Un schéma directeur eaux pluviales à été réalisé par un bureau d'études en 2011, il intègre un diagnostic des réseaux, leur modélisation, l'analyse des dysfonctionnements (16 points principaux relevés), les propositions d'aménagements correspondantes et le zonage eaux pluviales qui sera intégré au PLU lors de sa prochaine révision.

9b. Etablir un zonage d'assainissement pluvial	
2012	Le zonage a été élaboré dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales précédemment cité.

9c. Supprimer les points noirs identifiés dans l'inventaire	
2012	<p>Un bureau d'étude a été désigné le 22 octobre 2012 afin de définir les travaux à mettre en place. L'avant projet définitif est attendu pour le 8 avril 2013.</p> <p>Pour 2012 un programme a été établi à partir de ces informations pour les travaux les plus urgents :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Au Resto, une parcelle agricole au dessus du village concentre les pluies lors des orages, provoquant l'inondation des riverains : il est proposé la création d'un talus et d'une noue raccordée à un fossé, point à étudier avec le propriétaire et l'exploitant agricole · Rue Paul Valéry : lors des orages la rue est inondée dans son milieu, des voitures se sont trouvées noyées : un avaloir à été posé et raccordé à un drain dans la parcelle sous-jacente, il reste à vérifier si cela sera suffisant. Dans le cas contraire une canalisation sera proposée avec convention de passage en terrain privé. · Rue des Diligences : une noue est à réaliser pour canaliser les eaux vers une zone boisée : cette action sera prochainement réalisée en régie. · Boulevards Alsace Lorraine : il s'agit de capter les ruissellements provenant de cet espace ainsi que de l'école Jeanne d'Arc en amont : le bureau d'étude préconise la création d'un réservoir tampon enterré d'au moins 45 m³, côté Avenue Napoléon 1er, permettant de limiter les apports instantanés vers le bas de la rue du Caire.

9d. Intégrer le plan de zonage au plan local d'urbanisme (Plu)	
à la révision du PLU	

Proposition d'indicateurs

- Nombre d'événement d'inondation ayant eu lieu dans l'année, causes
- Prescriptions du schéma directeur ayant été appliquées au cours de l'année dans les travaux de la ville ou les travaux réalisés par des privés
- Nombre de points noirs supprimés durant l'année
- Montants engagés dans le programme au cours de l'année
- Linéaire de fossés curés dans l'année (bilan d'activité)

La ville responsable	
Action 10	Réduire la consommation d'eau dans les bâtiments communaux
Commission référente	Environnement / Travaux
Service	DST

10a. Organiser le suivi des consommations d'eau potable et des eaux de forage	
Suivi mis en place en 2011, à poursuivre et développer en 2013	<p>Le bilan des fluides eau, gaz et électricité est établi d'après le relevé des fournisseurs. Une surveillance plus poussée des compteurs eau, gaz et électricité a été mise en place avec des contrôles mensuels sur 25 bâtiments les plus consommateurs, par les agents des services techniques (liste en action 01). Le suivi a permis de détecter de petites fuites et une fuite plus importante a été identifiée aux serres de Stival en 2011.</p> <p>De nouveaux compteurs ont été mis en place Château des Rohan (pour comptabiliser les sanitaires) et place Aristide Briand (un nouveau compteur qui sert notamment au marché du lundi).</p>

10b. Etablir un programme annuel de mise à niveau des réducteurs de pression, limiteurs de débit, économiseurs d'eau...	
Programme en cours mais à formaliser et compléter, 2013	

10c. Identifier et quantifier les usages potentiels de l'eau de pluie par les services communaux	
2013	

10d. Etablir un programme annuel d'installation ou de réalisation d'équipements de récupération d'eau de pluie	
Lié au point 10c	5 récupérateurs d'eau de pluie ont déjà été installés en 2012 aux jardins familiaux.

Indicateurs proposés	
Eau consommée du réseau (L)	
Eau consommée des forages (L)	
Part des bâtiments bénéficiant d'un réducteur de pression jugé comme efficace à son entrée	
Part des bâtiments bénéficiant de points d'eau jugés très économes / économes / peu économes	
Nombre d'équipements de récupération d'eau pluviale	
Capacité des équipements de récupération d'eau pluviale	

La ville responsable	
Action 11	Organiser le tri et le recyclage dans les services et bâtiments communaux
Commission référente	Environnement
Service	Direction des services techniques

11a. Établir l'inventaire des déchets produits dans les services et bâtiments communaux	
Calendrier prévisionnel : 2011	L'inventaire a été finalisé début 2011.

11b. Établir un schéma de tri, de collecte et de recyclage dans les services et bâtiments communaux	
Calendrier prévisionnel : 2012	Un schéma a été établi pour les sites suivants : Mairie, Centre social, CLSH, Maison des jeunes, CCAS, Palais des congrès, Médiathèque, Château, Centre technique. Des poubelles de tri et affiches de consignes sont installées dans les bâtiments sportifs.

11c. Mettre en place le tri et la collecte des déchets dans les services et bâtiments communaux	
Calendrier prévisionnel : à partir de 2011	<p>A partir de 2010 le tri sélectif a été développé dans les services administratifs sur la base des filières de l'intercommunalité.</p> <p>En 2011, une filière a été ajoutée pour les cartons au centre technique.</p> <p>En 2011, la collecte sélective pour le recyclage des toners d'imprimante a été étendue aux cartouches.</p> <p>En 2011, en partenariat avec Pontivy communauté un bac jaune (emballages) a été installé au camping municipal en plus de la colonne pour le verre et des consignes de tri affichées et distribuées au stand de réservation.</p> <p>Depuis 2012 un partenariat a été mis en place avec l'association <i>Les amis de Stival</i>, pour la collecte sélective des stylos et matériels d'écriture (mairie, CTM, écoles).</p> <p>Depuis 2012 le protocole de tri du palais des congrès est adossé à la convention de mise à disposition de salle. Le protocole sera à adapter après les rénovations envisagées.</p> <p>Un partenariat est en cours pour la réutilisation ou le recyclage des livres de la médiathèque depuis 2010 avec différentes associations et avec un entrepreneur pour les CD et boîtes de CD depuis 2012.</p>

11d. Organiser le recyclage des déchets verts des services municipaux	
Calendrier prévisionnel : à partir de 2009	<p>Les déchets verts sont compostés sur une aire de compostage. 3000 m³ de compost sont produits en une année.</p> <p>Une partie est réutilisée pour le paillage des massifs.</p> <p>Depuis 2009 une distribution gratuite de compost à la population, a lieu fin mars début avril, autour de la semaine nationale du développement durable.</p>

11e. Organiser le recyclage des papiers des services municipaux

Calendrier prévisionnel : 2011	Depuis 2011 les collectes sélective des magazines et du papier administratif se sont ajoutées à celle déjà en place qui concernait les journaux. Les papiers rejoignent soit la collecte sélective de Pontivy communauté, soit des circuits de destruction et recyclage sécurisés (papiers confidentiels). Les journaux et magazines sont collectés et remis à deux associations de solidarité (<i>Amis de Stival</i> et <i>Thuriadon</i>).
--------------------------------	--

11f. Organiser le recyclage des déchets des restaurants municipaux

Calendrier prévisionnel : en fonction de Pontivy communauté	
---	--

11g. Mettre aux normes la plateforme de compostage des déchets verts municipaux

Calendrier prévisionnel : 2013	Prévu à l'étude en 2013.
--------------------------------	--------------------------

Indicateurs proposés

Types de matériaux et produits faisant l'objet d'un tri sélectif dans les services et type de prise en charge:

Le tri et la collecte sélective sont mis en place pour les matières suivantes :

- L'ensemble des déchets du centre technique municipal (piles, batteries, huiles, bidons... ils font l'objet de contrats avec un prestataire spécialisé et des bordereaux de suivi).

Pour les autres sites (hors bâtiments sportifs et écoles où le tri est plus partiel) :

- journaux, magazines (association de solidarité pour revente et recyclage),
- papier administratif non confidentiel et confidentiel (Pontivy communauté, ou prestataire spécialisé, recyclage),
- cartons, cartonnettes, bouteilles et flacons plastiques ou cartonnés (Pontivy communauté, recyclage),
- cartouches et toners d'imprimante (Association, recyclage et élimination sélective),
- matériel informatique ou électrique (Prestataire d'enlèvement spécialisé, tri, recyclage et élimination sélective)
- piles, CD, boîtes de CD (entrepreneur local, réutilisation recyclage) ,
- verre (Pontivy communauté, recyclage),
- flacons de produits avec un sigle de toxicité (Prestataire d'enlèvement spécialisé, élimination avec maîtrise des pollutions),
- stylos et matériels d'écriture (association de solidarité, recyclage)
- textiles (pour ceux abandonnés, recueillis par la police ils sont remis à Emmaüs)

Observations

La collecte des toners de photocopieuses, notamment dans les écoles, pose encore problème (absence de filière de recyclage) mais semble en cours d'évolution.

Des solutions seraient à perfectionner dans les écoles, le palais des congrès (après rénovation).

L'emplacement et les accès aux colonnes de tri (usagers et camions de collecte) devront être pris en compte dans la réflexion d'aménagement environnant l'ensemble médiathèque-palais des congrès.

Il est nécessaire de diffuser régulièrement les consignes de tri et éventuellement de les adapter en fonction des remarques. Ceci permet de perpétuer les bons gestes et d'informer le nouveau personnel, les vacataires, stagiaires et autres usagers ponctuels.

La ville responsable	
Action 12	Établir un plan de réduction des déchets produits dans les services et bâtiments communaux
Commission référente	Environnement
Service	DST

12a. Établir le bilan des déchets produits dans les services et bâtiments communaux	
Calendrier prévisionnel : à partir de 2012	<p>Premier bilan établi en 2011 dans le cadre du programme morbihannais "<i>collectivité engagée ; réduction et tri des déchets ; tous écocitoyens 56</i>".</p> <p>Seuls certains déchets gérés par le Centre technique municipal peuvent disposer de suivis relativement précis, pour l'essentiel des autres déchets ils s'agit d'évaluations effectuées par le personnel gérant les déchets.</p>

12b. Fixer des objectifs de réduction quantitative pour les différents types de déchets	
Calendrier prévisionnel : à partir de 2012	<p>Compte tenu de la taille de la ville, de la disponibilité des services, de la multiplicité des cas de figure, de l'évolution du périmètre d'action de la ville (compétences, chantiers en cours), il est difficile d'isoler un déchet sur lequel une tendance soit identifiable avec certitude.</p> <p>On peut par contre lister les actions concrètes déjà entreprises influençant la quantité de déchets produite.</p> <p>Ont été mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recto-verso automatique sur les photocopieurs quand l'envoi se fait depuis un ordinateur, • optimisation de formulaires administratifs (réduction du nombre de pages), • utilisation d'espèces arbustives à pousse lente, • 12 composteurs ont été installés pour les jardins familiaux et deux composteurs à l'école de Stival • et d'autres actions plus anciennes (réutilisation d'enveloppes pour courrier interne, réutilisation du broyat végétal comme paillage, produits d'entretien concentrés en minidosettes souples...) <p>Une stratégie est à définir en partenariat avec Pontivy communauté, pour respecter les engagements nationaux et départementaux de réduction à la source des ordures ménagères et assimilées (7% de diminution par an pendant 5 ans), et de manière plus générale de tous les déchets.</p> <p>Pontivy communauté a par exemple initié une expérience de compostage collectif en 2012 dans les résidences de Château Gaillard et Brizeux.</p>

Propositions d'indicateur

Types de déchets / collecte sélective effective ou non / quantité estimée

Papier / Journaux

Cartouches imprimantes, toners

Cartons

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Piles

Lampes

Emballages

Verre

Déchets de cuisine / Reste de repas

Textile

Amiante (tôle fibrociment...)

Batterie des véhicules

D3E (déchets électriques et électroniques)

Bidons sans étiquette, anciens produits périmés ou sans usages

Gravats / Déchets des cimetières

Tout venant

Déchets verts (dont part de réutilisation dans les massifs)

Ordures ménagères (corbeilles de propreté de la ville)

Livres (médiathèque)

CD et boîtes de CD

Stylos et feutres en plastique

Quantité de papier achetées

La ville qui relie	
Action 14	Replacer le château au cœur de la ville et de ses animations
Commission référente	Patrimoine et tourisme / Action culturelle et vie associative
Service	DEA

14a. Intégrer le motif de la présente action à l'étude de faisabilité d'un musée d'art et d'histoire au château

2012	<p>Deux études conjointes ont été lancées en septembre dans le cadre de projets tuteurés et d'une convention avec l'IUP métiers du patrimoine de Quimper. Les restitutions sont prévues fin mars 2013.</p> <p>1 / Etude pour la valorisation des abords du château de Pontivy et de sa perception dans le paysage urbain.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur la lisibilité des accès au château depuis la ville, cheminements et fréquentation aux abords du château. • Propositions de valorisation extérieure du monument : supports de signalétique traditionnels et/ou utilisation de nouvelles technologies (QRcodes) afin de rendre compréhensible le monument. • Réflexion sur l'accessibilité des publics fragilisés et l'aménagement paysager extérieur du monument et sur une utilisation des fossés et du boulevard en lien avec le château et son animation. <p>2 / Etude pour un projet de valorisation du château des Rohan à Pontivy.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition de parcours de visite autonome du monument : architecture, histoire et archéologie. • Projet d'aménagement intérieur du château et de mise en valeur du monument lui-même dans le cadre d'une présentation permanente prenant en compte la question de l'accessibilité des publics fragilisés. • Réflexion sur les collections en rapport avec le château et les Rohan.
------	---

Proposition d'indicateurs

Réalisation d'une étude
Aménagements et projets concrétisés

La ville qui relie	
Action 17	Créer de nouveaux jardins familiaux
Commission référente	Environnement / Action sociale et solidarité
Service	DST

17a. identifier un nouveau site	
2012	Actuellement il n'y a pas de nouveau site identifié. Un travail en commun avec la commission <i>Action sociale et solidarité</i> est en cours pour étudier la faisabilité de jardins partagés en pied d'immeuble.

17b. Organiser la concertation	
2013	

Proposition d'indicateurs	
Nombre de jardins familiaux	
Surfaces	
Nombre de familles concernées	

La ville qui relie	
Action 18	Rendre les équipements et l'espace public accessibles à tous
Commission référente	Ville et déplacements
Service	DST

18a. Mettre en oeuvre un plan de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Avant le 1er janvier 2015	Plusieurs rénovations menées ces deux dernières années ont intégré la mise en accessibilité : ancienne école de musique, immeuble Jouanno, douches municipales et salle omnisports de Kerjalotte.
---------------------------	---

18b. Mettre en oeuvre un schéma directeur d'accessibilité (SDA) des transports

Avant le 1er janvier 2015	La compétence "transport public de personnes" a été transférée à Pontivy communauté en avril 2012. Tous les véhicules Pondibus sont aux normes d'accessibilité. En ce qui concerne la mise aux normes des arrêts de bus, le SDA, sur les 55 arrêts en a identifié 1 comme accessible, 3 comme praticables et 45 comme non accessibles au regard de la nouvelle norme. Un marché va être lancé par Pontivy communauté au cours de l'année 2013 pour la mise aux normes progressive des arrêts, conformément au SDA.
---------------------------	--

18c. Mettre en oeuvre un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (Pave)

Dès 2012 (réalisation pluriannuelles)	Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et le schéma directeur d'accessibilité des transports en commun (SDA) ont été adoptés le 7 décembre 2011. Le PAVE définit 5 trajets prioritaires à améliorer, concernant l'accessibilité aux commerces de proximité, aux établissements de santé, aux services administratifs, aux établissements scolaires et aux équipements culturels. Ces 5 trajets représentent plus de 8,4 kms de voirie et 80 traversées, pour un coût global de 414 133 euros TTC. En 2012 la rue du tribunal a fait l'objet de travaux (trajet services administratifs), ce qui a permis de compléter la mise en accessibilité de la place Aristide Briand et également la rue Lorois (trajet établissements de santé).
---------------------------------------	--

Propositions d'indicateurs

Nombre d'établissements recevant du public bénéficiant d'une bonne accessibilité / nombre total
% des arrêts de bus aux normes d'accessibilité
Linéaire de voirie mis aux normes sur les trajets prioritaires / linéaire total
Nombre de traversées mises aux normes / nombre total de traversées identifiées dans le PAVE

La ville qui relie	
Action 19	Maîtriser la circulation et le stationnement automobiles
Commission référente	Ville et déplacements
Service	DST / DGA

19a. Etablir une hiérarchie des voies de circulation en fonction des usages dans le plan de déplacements urbains de Pontivy (PDUP)

A partir de 2012 et de l'adoption du PDUP, en fonction des aménagements urbains et de la signalétique	<p>Le PDUP a été adopté à l'unanimité par le Conseil municipal, le 3 octobre 2012. Trois enjeux prioritaires et un enjeu transversal ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la sécurité et la cohabitation des tous les modes de déplacements • Redonner une vraie place aux modes de déplacements doux • Développer une offre de transport en commun plus attractive et adaptée aux besoins • Poursuivre la démarche vers une mobilité durable <p>Le plan d'actions du PDUP sera mis en place à partir de 2013.</p>
---	--

19b. Etablir un nouveau circuit poids-lourds de contournement de l'agglomération

Pour la mise en service de la déviation de Stival, intégré dans le PDUP	
---	--

19c. Etablir un nouveau plan de circulation et de stationnement en centre-ville

Pour la mise en service de la déviation de Stival	
---	--

Proposition d'indicateurs

Indicateurs proposés dans la fiche 17 du PDUP, notamment :

- Evolution du trafic poids-lourds sur les voies concernées (comptages)
- Nombre de panneaux destinés à orienter les poids-lourds
- Linéaire d'aménagements en faveur d'un partage équilibré de la voirie (Zone 30 par exemple) réalisé par an
- Taux d'occupation et de rotation sur les stationnements
- Evolution du linéaire des aménagements cyclables
- Nombre de places des stationnement vélo/habitants
- Taux d'occupation des parcs vélos
- Evolution de l'accidentologie piétonne (données Gendarmerie et SDIS)
- Fréquentation des transports en commun

La ville responsable	
Action 20	Action 20. Développer la place et l'usage de la marche
Commission référente	Ville et déplacements / Action scolaire et jeunesse
Service	DGA, DEA

20a. Établir un schéma des itinéraires piétons dans le plan de déplacements urbains de Pontivy (PDUP)	
à l'adoption du PDUP	<p>Le PDUP a été adopté à l'unanimité par le Conseil municipal, le 3 octobre 2012. Trois enjeux prioritaires et un enjeu transversal ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la sécurité et la cohabitation des tous les modes de déplacements • Redonner une vraie place aux modes de déplacements doux • Développer une offre de transport en commun plus attractive et adaptée aux besoins • Poursuivre la démarche vers une mobilité durable <p>Le plan d'actions du PDUP sera mis en place à partir de 2013. Établir un schéma des itinéraires piétons nécessitera une étude complémentaire pour faire en lien avec les partenaires de la ville (Pontivy communauté pour la randonnée) et pour cibler les opérations à réaliser sur les itinéraires choisis.</p>

20b. Établir un programme pluriannuel d'aménagement et de sécurisation des itinéraires	
à partir de 2012	Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) adopté le 7 décembre 2011 contribue à cette action. Un schéma plus large reste à élaborer et concrétiser.

20c. Organiser une concertation pour la création de pédibus sur le trajet domicile-école	
2012-2013	Pour l'instant cette action n'a pas été initiée.

20d. Établir un plan de promotion de la marche	
2014	

Propositions d'indicateurs	
Indicateurs proposés dans la fiche 17 du PDUP, notamment :	
Evolution de l'accidentologie piétonne (données Gendarmerie et SDIS)	
Part des déplacements à pied	
Linéaires de cheminements piétons aménagés	

La ville qui relie	
Action 24	Réaliser un guide et un site internet des associations
Commission référente	Démocratie locale et information / Action culturelle et vie associative
Service	DEA

24a. Organiser une concertation avec les associations	
2012	<p>Le fichier des associations a été mis à jour à l'occasion du forum des associations (septembre 2012).</p> <p>Une réunion autour de la relation avec les médias a été organisée et a regroupé vingt associations, le 1er décembre 2012.</p> <p>Un prestataire informatique a été missionné en septembre 2012 pour créer un outil qui facilitera la gestion des fichiers associatifs et permettra son exploitation dans une interface internet grand public.</p>

24b. Réaliser le site internet des associations de Pontivy	
2013	

24b. Réaliser le guide des associations de Pontivy	
2013	

Proposition d'indicateurs	
<p>Nombre d'associations référencées dans le guide</p> <p>Fréquentation du site internet</p> <p>Réalisation et diffusion du guide et enquête de satisfaction</p>	

La ville qui relie	
Action 25	Développer et diversifier l'information municipale
Commission référente	Personnel, Démocratie locale et information
Service	DRH, DGS

25a. Recruter un journaliste municipal	
2012	<p>Un chargé de communication a été recruté le 6 août 2012.</p> <p>Ses principales missions sont :</p> <p><u>Communication courante</u> : traitement des dossiers d'information élaborés par les services, diffusion de communiqués, relations avec la presse...</p> <p><u>Site Internet</u> : refonte et gestion.</p> <p><u>Périodiques</u> : refonte et réalisations des contenus.</p> <p><u>Guides</u> : réalisation d'un guide des services publics et d'un guide des associations.</p>

25b. Refondre le site internet de la ville	
2012	<p>Plusieurs réunions de travail se sont déroulées avec différents partenaires potentiels. Une première présentation des grands principes de refonte du site a eu lieu en commission démocratie locale et information en décembre 2012.</p> <p>Une première ébauche de l'architecture du nouveau site est en construction. Elle sera présentée au conseil municipal du 23 janvier. Des réunions sont par ailleurs en cours avec les différents services pour cibler les besoins de chacun. Une mise en ligne définitive est envisagée au plus tard cet été.</p>

25c. Refondre <i>Le Pontivyen</i> et <i>Le Pontivyen Loisirs</i>	
2012	<p>La refonte du Pontivyen est achevée. Le premier numéro est sorti en décembre 2012. Les grands principes qui l'animent sont :</p> <p>1°) Réunion en un seul numéro de l'ancien Pontivyen et de l'ancien Pontivyen Loisirs.</p> <p>2°) Maquette repensée pour plus de clarté et de visibilité.</p> <p>3°) Périodicité plus régulière (trimestriel).</p>

25d. Réaliser un guide annuel des services	
2013	

25e. Former les rédacteurs des blogs municipaux	
2013	

Proposition d'indicateurs	
Périodicité du Pontivyen	
Fréquentation du site internet	

La ville qui relie	
Action 27	Obtenir le niveau 3 de certification de la charte <i>Ya d'ar brezhoneg</i>
Commission référente	Action culturelle et vie associative
Service	DEA

27a. Etablir le programme des actions à mettre en oeuvre	
2012	<p>Sur les quarante actions proposées par l'office de la langue bretonne, la Ville en réalise déjà vingt et une.</p> <p>Pour obtenir le niveau 3 de la charte, les actions suivantes vont être mises en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logo de la mairie bilingue • Papier à en-tête bilingue • Editorial bilingue dans le magazine municipal • Marquage bilingue sur les véhicules de la mairie et le matériel communal • Réalisation d'une enquête sur la connaissance du breton par le personnel communal • Constitution d'un fonds d'ouvrages en breton dans la médiathèque municipale régulièrement renouvelé par de nouvelles publications

27b. Réaliser le programme d'actions	
2013	

Indicateurs	
Niveau de la charte atteint	
Liste des actions engagées	

La ville qui relie	
Action 30	Faire une analyse des besoins sociaux
Commission référente	Action sociale et solidarité
Service	CCAS

30a. Réaliser le diagnostic	
à partir de 2012	Le prestataire de réalisation du diagnostic a été retenu en juillet 2012. Les conventions avec les partenaires (Conseil général, CARSAT, Mission locale, CAF) ont été signées de septembre à novembre 2012. Le recueil des statistiques était en cours de finalisation fin 2012.

30b. Analyser les résultats	
2013	

30c. Etablir un programme d'actions	
2014	

Propositions d'indicateur	
Diagnostique statistique achevé Repérage et choix des domaines sociaux à approfondir Mise en place d'un groupe de travail multipartenarial sur les thèmes retenus L'analyse des besoins sociaux contribuera à définir de nouveaux indicateurs	

La ville qui relie	
Action 31	Créer des ateliers participatifs et solidaires
Commission référente	Action sociale et solidarité
Service	CCAS

31a. Recenser les compétences, les savoir-faire et les besoins	
2012	<p>De premiers ateliers ponctuels (code de la route, esthétique, fête des mères, composition et décoration de table, pliage de serviettes pour le repas des anciens, couture, peinture sur ardoise...) ont été menés en 2012. Il s'agit de 19 ateliers différents qui ont concerné 76 personnes.</p> <p>Une enquête de satisfaction va être menée début 2013 pour étudier les avis des participants et davantage correspondre à leurs attentes et à leurs savoir-faire.</p>

31b. Etablir le calendrier des ateliers	
2013	

Proposition d'indicateurs	
Nombre d'ateliers et fréquentation	

La ville qui progresse	
Action 32	Développer les clauses Agenda 21 dans les appels d'offre
Commission référente	Groupe de travail commande publique durable
Service	DGS

32a. Réaliser une base de données des marchés publics communaux	
2012	Une base de données a été finalisée début 2012, elle permet d'avoir une vision d'ensemble de la commande, de son objet et des échéances en cours. Les informations sont organisées dans un dossier informatique partagé. Les documents sont regroupés en trois catégories : marchés de fournitures, marchés de services, marchés de travaux. Chaque dossier a vocation à regrouper les informations sur les commandes passées et de la documentation annexe (juridique, développement durable...)

32b. Recenser les dispositions légales concernant les clauses sociales et environnementales	
2012	Dans le cadre de l'élaboration de la base de données, un état des lieux de l'intégration des critères environnementaux et sociaux dans la commande publique a été réalisé.

32c. Mettre en œuvre les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics	
à partir de 2012	La mise en œuvre a été effective dès le premier marché de fournitures et services de l'année 2012 qui portait sur l'acquisition de produits horticoles. Sur l'ensemble des marchés de l'année, on peut distinguer 4 cas : 1-marchés avec clauses sociales ou environnementales 2-marchés mentionnant a minima l'engagement de la ville dans un agenda 21, et interrogeant les prestataires sur leur propre démarche en matière sociale et environnementale 3-marchés dont l'objet même a une dominante ou une forte composante environnementale 4-marchés sans objet ni clauses d'exécution référencées agenda 21

Indicateurs
Nombre et types de marchés et commandes ayant bénéficié de mesures Agenda 21. travaux : avenue de la libération, voirie, bains douches fournitures : balayeuse, peinture routière, produits horticoles, vêtements de travail, papeterie Pour le reste, la démarche a consisté à inscrire la plupart des marchés dans le cas 2, sachant par ailleurs que chaque année plusieurs marchés correspondent au cas 3.

Observations

Il faut noter que la clause est très majoritairement environnementale.

L'insertion de clauses sociales est liée au montant des marchés, elle ne peut être réalisée que pour des marchés supérieurs à 50 000 € et dans des domaines qui ne sont pas trop techniques.

Les marchés concernés sont donc peu nombreux.

Néanmoins en collaboration avec l'UREI (Union Régionale des Entreprises d'Insertion) une clause sociale a été mise en œuvre dans le marché de travaux de l'avenue de la libération pour un volume global de 660 heures d'insertion, complétées par un contrat de qualification.

En ce qui concerne les clauses environnementales, il faut également noter :

- Que les marchés de maîtrise d'oeuvre en tiennent compte, préalablement aux marchés de travaux
- Que les marchés de travaux comportent généralement des dispositions à portée environnementale (ex : intégration de circulations douces dans un projet de voirie, d'une norme de réglementation thermique dans un projet de bâtiment...)
- Que certains marchés ont une composante environnementale importante (ex : travaux d'amélioration énergétique au palais des congrès, étude complémentaire sur la gestion des eaux pluviales...) qui sera décrite dans une autre action de l'agenda 21.

La ville qui progresse	
Action 33	Développer les clauses Agenda 21 dans les projets de services et d'équipements
Commission référente	Action culturelle et vie associative / Patrimoine et tourisme
Service	DEA / DGA

33a. Établir un projet de service pour la médiathèque	
2012	<p>Le projet d'établissement de la médiathèque a été présenté au conseil municipal du 5 décembre 2012. Il prend en compte l'Agenda 21 pour identifier les leviers dont disposera le service pour favoriser la concrétisation d'un développement durable et solidaire à l'échelle locale.</p> <p>9 objectifs orienteront l'activité de ce nouvel équipement. Ils permettront notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser les échanges culturels • mettre en avant le patrimoine local, • créer des animations et des outils facteurs de lien social (accès à la création, espace dédié à la formation initiale et à la formation continue) • proposer un accès à de nouvelles technologies (documents numériques) • diffuser l'actualité culturelle et associative de la ville

33b. Établir un projet de service pour les archives	
2012	Un changement d'archiviste a eu lieu en cours d'année. Un projet de service est en cours d'élaboration et sera finalisé courant 2013.

33c. Établir un projet d'équipement médiathèques-archives	
2012	Le projet d'équipement sera réalisé dans le cadre de l'installation dans les nouveaux locaux. Il concernera plus précisément le fonctionnement interne de l'équipement.

Proposition d'indicateurs	
Réalisation des projets.	

4.I.a ville partenaire...

Action 36. Participer aux agendas 21 des collectivités morbihannaises et bretonnes

La ville a pris part au dispositif "*mon geste éco-citoyen*" et *collectivité engagée en matière de gestion des déchets* (conseil général). Elle participe à l'action du Conseil régional à travers son inscription dans le programme Voltalis (pacte électrique breton).

Action 37. Participer aux agendas 21 des acteurs locaux (OMS, école de Stival...)

La ville et ses services ont contribué aux actions et à la labellisation *Eco-école* de l'école de Stival, notamment en participant au comité de pilotage et en s'associant aux animations et aménagements autour de l'école pour favoriser et faire connaître la biodiversité.

Action 38. Participer à la mise en œuvre du schéma régional multimodal

La contribution de la ville pourra notamment consister en la rénovation de la gare routière pour améliorer l'accueil des passagers.

Action 39. Participer au développement du transport en commun

La compétence transport en commun a été transférée à Pontivy communauté le 15 avril 2012. Ce transfert a permis l'extension du réseau à des sites extérieurs à la ville (ex : ligne 5 de Kerio et zone industrielle du Blavet).

Action 40. Participer à la mise en œuvre de la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique

Dans le cadre du programme Bretagne très haut débit se traduisant par le développement du réseau de fibre optique, la ville de Pontivy a été inscrite pour la première tranche de la déclinaison locale du programme. 8000 prises à très haut débit FTTH (de l'anglais *fiber to the home*) seront mises en place à Pontivy dans les 2 ans à venir.

Action 41. Participer aux Pacte électrique breton

Le Pacte repose sur trois axes : maîtrise des consommations d'électricité, développement des énergies renouvelables et sécurisation de l'approvisionnement électrique.
La ville de Pontivy a répondu favorablement à la demande de développement des boîtiers *Voltalis* dans ses équipements et a soutenu la communication pour la campagne d'installation chez les particuliers. Le boîtier génère des microcoupures pendant les périodes de forte demande en électricité. L'action de Voltalis fait l'objet d'une convention Etat-Région-RTE.

Action 42. Participer au développement d'un tourisme durable et solidaire

Un bail emphytéotique a été établi au premier semestre 2012 pour mettre à disposition de Pontivy communauté, le bâtiment de la bascule, quai de Presbourg. L'office de tourisme souhaite en faire un pôle d'accueil, de déplacements doux et promouvoir différents circuits.

Action 43. Participer à la mise en œuvre d'une nouvelle alliance agricole

A travers le contrat de restauration collective, la ville incite à l'approvisionnement en produits frais, labellisés ou provenant de l'agriculture biologique.

Action 44. Participer à améliorer le logement et à développer la mixité sociale

Pontivy communauté a en charge la politique du logement d'intérêt communautaire et les actions en faveur du logement des personnes défavorisées.

La ville de Pontivy met des locaux à disposition de l'Opah : l'opération d'amélioration de l'habitat a démarré en mai 2012 et durera 3 ans. Elle vise à améliorer les conditions de logement de 342 propriétaires occupants, notamment sur le plan de la précarité énergétique et sur celui de l'adaptation aux difficultés engendrées par l'âge ou par le handicap. Elle favorise aussi la réhabilitation d'une cinquantaine de logements locatifs privés à vocation sociale sur la communauté de communes.

En 2012 il n'y a pas de permis de construire en lien avec du logement social déposé sur la ville, par contre des opérations antérieures sont en cours de réalisation : en 2011 les permis pour 44 appartements et 6 maisons avaient été déposés. Ils concernent différents quartiers de la ville : Talin, Kerostin, Tréleau et le long du Blavet avec la cité Clémenceau.

Action 45. Participer à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Blavet détermine les points à mettre en œuvre pour un retour au bon état écologique des eaux. Pour remplir ces engagements, la ville de Pontivy a actualisé l'inventaire de ses zones humides pour les mettre en conformité avec les prescriptions du SAGE (2010) puis les a transmis pour avis à la commission locale de l'eau. D'autre part un Schéma directeur de gestion des eaux pluviales a été établi en 2011.

Action 46. Participer à la maîtrise de consommation du foncier

La ville à travers sa représentation à Pontivy communauté, participe aux travaux d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui doit définir les grandes lignes directrices de l'aménagement du territoire et notamment les objectifs en matière de consommation de foncier.

Action 47. Participer à la réduction et au recyclage des déchets ménagers et assimilés

La ville s'est notamment associée à Pontivy communauté sur les réalisations suivantes :

Mars 2012 : expérimentations pour endiguer les dépôts sauvages sur trois résidences de Pontivy (velodrome, keropert, stiffel) :

- Mise en service de locaux de stockage des D3E (déchets électriques et électroniques) en pied d'immeuble afin de centraliser ces déchets en vue d'une valorisation (création de nouveaux points de collectes complémentaires aux déchèteries).
- Mise en service de bacs cartons fermés dans les résidences accessibles par le personnel de ménage (intégrés dans la collecte des cartons des artisans-commerçants de Pontivy).

Juin 2012 : extension de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables via les bacs jaunes de Pontivy au quartier de Four à Chaux (30 bacs supplémentaires).

Juin 2012 : expérimentation du compostage collectif en pied d'immeuble sur deux résidences de Pontivy (château gaillard, brizeux), pour intégrer l'ensemble des usagers à la démarche de réduction des déchets fermentescibles.

Action 48. Participer à la mise en œuvre d'actions de coopération décentralisée

Cette coopération se concrétise principalement à travers le jumelage avec Ouélessébougou au Mali. Depuis deux ans, grâce à l'impulsion du comité de jumelage-coopération, 62 forages d'eau potable ont été entièrement rénovés au sein de la localité malienne. Le coût de cette réhabilitation qui s'élève à 116 836 euros a été financé à 53 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et à 47 % par la ville de Pontivy, le département du Morbihan, le Syndicat départemental de l'eau et le groupe Saur d'autre part. Deux cantines scolaires ont également été construites.

Action 49. Participer avec les associations locales à la lutte contre l'exclusion

A travers le Centre communal d'action sociale, la ville soutien financièrement de nombreuses associations de lutte contre l'exclusion et siège à différents conseils d'administration, par exemple Ates, Amisep, Les amis du gros chêne, ... et d'autres associations de soutien aux personnes âgées, aux familles, aux enfants malades, à la lutte contre l'alcoolisme. Les restos du coeur et Accueil et partage (aide alimentaire) sont également accueillis dans les locaux de la maison de la solidarité et des associations.

En 2012, 28 325,5 € d'aide ont été versés à ces structures via le Centre communal d'action sociale.